



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement harmonisé MRC2022

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
MRC2022	Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec	Ce règlement a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministre de la Sécurité publique.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Le règlement MRC2022 entrera en vigueur le 14 novembre 2022.

Donné à Saint-Rémi, ce 1^{er} novembre 2022

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**